



RÈGLEMENT OFFICIEL

Article 1 – Organisation

La Course des Rois : La Cussetoise est organisée par l'association Team Lifetri, avec le soutien de la Ville de Cusset et de ses partenaires.

Article 2 – Date et horaires

La manifestation aura lieu le dimanche 17 janvier 2027 à Cusset.

Horaires des courses

Course	Distance	Départ
5 km	5 km	9h30
10 km	10 km	10h00
Courses enfants	1,5 km ou 3 km	11h15
Courses enfants	500	11h45

Article 3 – Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur la plateforme :
teamlifetri.com.

Période d'inscription : Ouverture jusqu'au 15 janvier 2027 à 23h (ou dans la limite des 500 dossards disponibles par course).

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ni sur place le jour de la course.

Article 4 – Tarifs

Tarifs 2027

Catégorie	300 premier dossards de	A partir du dossard 301
Courses enfants	6 €	6 €
5 km	12 €	14 €
10 km	17 €	19 €

Article 5 – Catégories d'âges et distances (FFA 2027)



Catégories FFA 2027 et distances autorisées

Catégorie FFA 2027	Âge en 2027	Années de naissance	Distance autorisée
Baby athlé + Ecole d'athlétisme	6- ans 7-9 ans	2021- 2018-2020	500m
Poussins (PO) et U112	10-11 ans	2017-2018	1,5 km
Benjamins (BE) - U14	12-13 ans	2014-2015	3 km
Minimes (MI) - U16	14-15 ans	2012-2013	3 km
Cadets (CA) - U18	16-17 ans	2010-2011	5 km (sous réserve de validation médicale)

Précisions :

- Les Poussins (8-9 ans) et Pupilles (10-11 ans) courent sur 1,5 km.
- Les Benjamins (12-13 ans) et Minimes (14-15 ans) courent sur 3 km.
- Les Cadets (16-17 ans) peuvent participer au 5 km (sous réserve de validation médicale).
- Les organisateurs se réservent le droit d'ajuster les distances en fonction des conditions météo, de sécurité ou du niveau des participants.

Article 6 – Documents obligatoires

Pour les adultes non licenciés : Présentation d'un Parcours Prévention Santé (PPS) valide (moins de 3 mois) lors de l'inscription en ligne.

Pour les licenciés FFA : Numéro de licence en cours de validité.

Pour les mineurs : Questionnaire santé en ligne complété par le parent/tuteur et autorisation parentale signée.

À partir du 1er septembre 2024, les certificats médicaux ne sont plus acceptés comme unique justificatif pour les courses hors-stade (se référer à la réglementation FFA).

Article 7 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera :



- La veille : de 16h00 à 18h30

- Le jour de la course : à partir de 8h00 et jusqu'à 30 min avant le départ.

Une pièce d'identité pourra être demandée pour retirer le dossard.

Article 7 Bis – Bourse aux dossards

Une bourse aux dossards sera organisée pour les coureurs qui ne pourraient pas participer à la course.

Les modalités de cession seront communiquées sur la plateforme d'inscription et devront respecter les règles suivantes :

- Le dossard ne peut être cédé qu'à une personne majeure ou mineure accompagnée d'une autorisation parentale.

- La cession doit être déclarée auprès de l'organisation avant la course.

- Le nouveau participant doit fournir les documents obligatoires (PPS ou licence FFA) et signer une décharge de responsabilité.

Article 8 – Sécurité et service médical

La sécurité est assurée par des signaleurs et bénévoles. Un dispositif médical agréé sera présent.

Les officiels se réservent le droit d'arrêter tout concurrent pour raison médicale.

Article 9 – Ravitaillements

Points de ravitaillement

Course	Ravitaillement
Courses enfants	À l'arrivée
5 km	À l'arrivée
10 km	1 point intermédiaire + à l'arrivée

Article 10 – Classements et récompenses

Podium scratch : 3 premiers hommes et 3 premières femmes sur 5 km et 10 km et premiers de toutes les catégories (masters tout cumulé).

Récompense symbolique pour tous les enfants ayant terminé la course.

Seuls les coureurs présents à la remise des prix pourront recevoir leur lot.



Article 11 – Droit à l'image et données personnelles

En s'inscrivant, chaque participant autorise l'organisation à utiliser son image et accepte le traitement des données conformément au RGPD.

Article 12 – Assurances

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile. Chaque participant doit vérifier sa propre assurance individuelle.

Article 13 – Protection de l'environnement

Il est strictement interdit de jeter des déchets en dehors des zones prévues. Tout manquement peut entraîner une sanction.

Article 14 – Cas de force majeure

L'organisation se réserve le droit de modifier, déplacer ou annuler l'événement en cas de force majeure. Les modalités seront alors communiquées via la plateforme d'inscription.

Assurance annulation (optionnelle) — une assurance annulation est proposée lors du paiement.

Sans souscription, aucun remboursement ne pourra être effectué, quelle qu'en soit la raison.

Article 15 – Acceptation du règlement

L'inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement pourra entraîner des sanctions ou disqualifications.



VICHY
SPORT



bellerive



VILLE DE CUSSET

ZINQ®



MAKO

